Commune de CANY-BARVILLE CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 10 octobre 2022 COMPTE-RENDU de PRESSE

L'an deux mil vingt-deux le DIX OCTOBRE à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY et M. Pierre-Yves JEGAT, adjoints au maire, Mme Agnès LEDUC, M. Jean-Charles FONTAINE et Mme Annie LEFRANCOIS, conseillers municipaux délégués.

M. Michel BASILLE, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDA, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Françoise HERVIEUX et M. Christophe HANNION, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marlyse DOULET pouvoir à M. Michel BASILLE

Mme Nicole GIBOURDEL pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

Mme Coralie CAUCHY pouvoir à Mme Barbara LANGE

Mme Mathilde COURTILLET pouvoir à M. Michel BAUDRY

M. Xavier BATUT pouvoir à M. Christophe HANNION

Absente excusée : Mme Catherine GOURDAIN

Absente: Mme Léa BALDRAN.

Date de convocation : 04 octobre 2022

Monsieur le Maire constate le guorum, et ouvre la séance à 18h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Charles

FONTAINE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 12 septembre 2022 : adopté à l'unanimité. Compte-rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 28 septembre 2022 : adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS:

Commande publique : attribution des marchés « Assurances 2023-2027 »

Les contrats d'assurances de la commune arrivent à échéance au 31 décembre prochain.

Une consultation publique a été organisée, en vue de la passation de nouveaux contrats.

La mission d'assistance à la passation de marchés d'assurances a été confiée à M. Jacky FOURNIER, conseil en gestion de risques et assurances.

La consultation des compagnies d'assurances a été organisée en 5 lots :

- Lot 1 : Multirisque dommages aux biens Commune
- Lot 2 : Multirisque professionnelle CCAS
 - Lot 3 : Responsabilité civile générale Ville
- Lot 4 : Protection juridique et défense pénale des agents et élus ;
- Lot 5 : Flotte véhicules et risques annexes.

A l'ouverture des plis, 7 offres ont été remises. Les lots 1 et 2 ont été déclarés infructueux, et une nouvelle consultation a été organisée.

La commission d'achat public en sa séance du lundi 10 octobre 2022 a analysé les offres, et propose de retenir les compagnies d'assurances les mieux-disantes, sachant que les contrats sont conclus pour une période de cinq années, à compter du 1^{er} janvier 2023 à 0h00 jusqu'au 31 décembre 2027 à minuit.

Commune de CANY-BARVILLE Conseil municipal – séance du 10 octobre 2022 COMPTE-RENDU DE PRESSE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions de la commission d'achat public, attribue les marchés d'assurances, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Transfert de l'exercice de compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime

Délibération reportée ultérieurement.

Ciné-objectifs : convention de partenariat

L'association CINE-OBJECTIFS propose depuis plusieurs années, des animations cinématographiques, de type ciné-club. Il convient de conclure une convention entre l'association CINE-OBJECTIFS et la commune, pour définir les conditions d'intervention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la convention à intervenir entre l'association CINE-OBJECTIFS et la commune de CANY-BARVILLE.

Adopté à l'unanimité.

Ressources humaines : Contrat groupe d'assurance des risques statutaires – adhésion - autorisation

Délibération reportée ultérieurement.

Ressources humaines: transformation d'un poste d'agent technique polyvalent

Suite au départ en retraite de l'agent en charge de l'entretien de la voirie, à la publication légale du poste et compte-tenu du profil recherché,

Considérant la nécessité de maintenir la continuité de l'entretien de la commune,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de supprimer un poste d'agent polyvalent de l'équipe technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.
- de créer un poste d'agent technique d'entretien de voirie au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.

22 juin 2022 : location du pavillon situé 10 résidence les Pommiers.

05 octobre 2022 : bail précaire accordé pour la location du studio du Bailliage de Caux.

AGENDA

- Marche rose solidaire : randonnée pédestre dans le cadre de « Octobre rose », le dimanche 16 octobre 2022 – rendez-vous à la salle du Clos St Martin à 10h00.
- Fête foraine d'automne du 22 octobre au 02 novembre 2022
- Commémoration de l'armistice de la 1ère guerre mondiale : vendredi 11 novembre 2022.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 14 novembre 2022 à 18h30

La séance est levée à 19h50.

Fait à Cany-Barville, le 12 octobre 2022.

Le Maire

Jean-Pierre THEVENOT